

AVIS N° 18/25

SEANCE DU	27/03/2025
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE DE TITRES DE CAPITAL

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98, modifiée et complétée, relative aux règles de gestion des séances de négociation, la séance du dimanche 30 mars 2025, qui coïncide avec un jour férié, sera annulée. Et la séance de cotation du mardi 01 avril 2025 qui coïncide avec un jour férié sera reportée au mercredi 02 avril 2025.

Article 2

Le calendrier habituel des séances reprendra le jeudi 03 avril 2025.